

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Paris, le

19 SEP. 2011

direction des services de transport

Sous-direction de la sécurité des transports ferroviaires et collectifs et  
de la régulation ferroviaire

Bureau de la sécurité et de l'interopérabilité des transports guidés

Le Directeur

à

Monsieur AZAM

Directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents  
de transport terrestre

Nos réf. : BEATT - 09 - 2011 JC/01

Vos réf. :

Affaire suivie par : Juan COMA

juan.coma@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 37 18 - Fax : 01 40 81 17 22

**Objet :** Recommandation du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEATT) suite au rapport d'enquête technique sur le déraillement d'un train de charbon survenu le 29 juillet 2010 à Bully Grenay dans le pas de Calais

Par courrier du 04 août 2011, dans le cadre de l'enquête technique qui avait été ouverte sur le déraillement de 19 wagons d'un train de charbon en gare de Bully - Grenay, vous invitez la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) à promouvoir au niveau européen la mise en place d'un système obligatoire de qualification et de suivi des ateliers appelés à intervenir sur les dispositifs de sécurité les plus critiques.

La DGITM est favorable à cette recommandation qui pour mémoire a fait l'objet, dans le cadre du règlement concernant un système de certification des entités en charge de l'entretien de wagons de fret, de nombreux débats au sein de la commission européenne.

Ce règlement référencé 445/2011 a été validé le 10 mai 2011. Il ne reprend pas l'obligation pour un atelier d'être certifié.

Pour 2011, l'entretien des véhicules ne fait pas l'objet du prochain comité européen sur la sécurité et l'interopérabilité (comité RISC).

Néanmoins, sur la base de l'incident de Bully - Grenay et de vos recommandations, la DGITM saisira toute opportunité pour évoquer ce sujet dans le cadre des groupes de travail de l'agence ferroviaire; cette dernière étant par ailleurs destinataire du rapport du BEATT.

L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,  
chargé de la sous-direction de la sécurité des transports  
ferroviaires et collectifs et de la régulation ferroviaire



Benoît Chevalier